



BAFA

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

POSSIBILITE D'AIDE AU FINANCEMENT

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs (ACM). La formation BAFA prépare à l'exercice de 6 fonctions : - Assurer la sécurité physique et morale des mineurs, - Participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils collectifs de mineurs (ACM), - Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective, - Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs, - Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités, - Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

IMPORTANT

Pour passer son BAFA, il faut impérativement avoir 17 ans révolus au premier jour de la session de formation. Le cycle de formation doit être accompli dans un délai de 30 mois. Le stage de formation générale + le stage pratique doivent être accomplis dans un délai de 18 mois.

SESSION DE FORMATION GENERALE

En organisme de formation D'une durée de 8 jours, ce stage vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animateur tout en prenant conscience de la mission éducative de l'animateur dans son rôle et ses fonctions vis-à-vis d'un public.



Apports théoriques et pratiques, réflexions et mises en situation dynamiques permettent d'aborder les points suivants : Connaissance de l'enfant et de l'adolescent, La vie en collectivité, les rythmes de vie et les règles d'hygiène en centres de loisirs, La notion de projet et d'accompagnement de projet (projets pédagogique, d'animation, d'activité), Techniques d'animation : activités manuelles, d'expression, créativité, jeux, veillées, spectacles, grands jeux extérieurs, Diversité des publics accueillis en centres de vacances et de loisirs, Temps d'information et de mises en situation sur la sécurité physique et morale des mineurs, Le travail d'équipe, la place de l'animateur.

STAGE PRATIQUE

En accueil collectif de mineurs D'une durée de 14 jours effectifs, il permet de mettre en pratique ses acquis théoriques sur le terrain. Il se déroule obligatoirement en séjours de vacances (14 jours en 2 séjours au plus) ou en accueil de loisirs (14 jours en continu ou discontinu) déclaré à la direction départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Le stagiaire doit participer à part entière à l'animation d'un séjour d'enfants ou d'adolescents.

IMPORTANT

Ce stage est à effectuer dans les 18 mois suivant la session de formation générale. La recherche de stage pratique doit être effectuée par le stagiaire. Il est fortement recommandé d'engager cette recherche avant la session de formation générale.

SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE PROFESSIONNALISATION

En organisme de formation D'une durée de 6 ou 8 jours, cette session permet de tirer un premier bilan d'expérience, d'approfondir, compléter et analyser les acquis pour parfaire sa formation d'animateur. Selon la thématique choisie, il s'agira d'un approfondissement ou d'une qualification. La session de d'approfondissement, d'une durée d'au moins 6 jours, permet d'approfondir ses aptitudes à exercer les fonctions d'animateur. La session de qualification, d'une durée d'au moins 8 jours, permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé : voile, canoë kayak, activités de loisirs motocyclistes et surveillance de baignade. Avec cette qualification, l'animateur dispose de prérogatives spécifiques pour encadrer l'activité dans un accueil collectif de mineurs.

Renseignements : MFR de La Capelle - Paméla TOUREILLE, animatrice.

